

**SÉANCE DU 2 JUILLET 2020**

**20-07-120**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 26 juin 2020**

L'an deux mille vingt , le deux juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Valdo DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)**

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-32,

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650,

Considérant que la commission communale des impôts directs (CCID) comprend neuf membres :

- le maire ou l'adjoint délégué, président
- huit commissaires

Considérant que les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne,
- être âgés de 18 ans révolus,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,

- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder pour l'exécution des travaux confiés à la commission,

Considérant que peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes : trois agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le Conseil Municipal,

Considérant que la désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière à ce que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière et à la taxe d'habitation soient équitablement représentées,

Considérant que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal et que leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des Conseils Municipaux,

Considérant qu'à défaut de liste de présentation, les commissaires sont nommés d'office par le directeur départemental des finances publiques un mois après mise en demeure de délibérer adressée au Conseil Municipal,

Considérant qu'en cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations,

Considérant que la commission communale de intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

- dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux (articles 1503 et 1504 du Code général des impôts), détermine la surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du Code général des impôts), et participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du Code général des impôts),
- établit les tarifs d'évaluation des locaux de référence pour les locaux d'habitation (article 1503 du Code général des impôts),
- participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du Code général des impôts),
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties (article 1510 du Code général des impôts),
- formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R198-3 du livre des procédures fiscales),

Considérant que son rôle est consultatif et qu'en cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale,

Considérant qu'afin de mettre à jour les bases d'imposition des taxes locales, les services fiscaux opèrent un suivi permanent des changements relatifs aux propriétés bâties de chaque commune qu'il s'agisse des constructions nouvelles, des démolitions, des additions de construction, des changements d'affectation, voire des rénovations conséquentes,

Considérant que ce suivi est matérialisé sur les "listes 41" qui sont transmises une fois par an à la CCID,

Considérant que l'administration fiscale peut participer à la CCID, que cela n'est ni obligatoire ni systématique et que la fréquence de participation de l'administration fiscale à la CCID de chaque commune est déterminée en fonction des enjeux locaux,

Considérant que l'article 1650-A du Code général des impôts prévoit l'instauration d'une commission intercommunale des impôts directs dans chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité

professionnelle unique,

Envoyé en préfecture le 03/07/2020

Reçu en préfecture le 03/07/2020

Affiché le

ID : 033-213302433-20200702-D\_20\_07\_120-DE

Considérant que la commission intercommunale des impôts directs communale des impôts directs de chaque commune membre de locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels,

Considérant qu'en présence d'une commission intercommunale, la CCID de chaque commune membre de l'EPCI reste compétente sur les locaux d'habitation et le non bâti,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter et de valider la liste de 32 contribuables qui sera envoyée à la Direction Départementale des finances publiques, à l'intérieur de laquelle, celle-ci désignera huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants qui composeront la nouvelle commission communale des impôts directs

Les commissaires titulaires et suppléants seront informés par courrier de leur désignation.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

03 juillet 2020

Le Maire,  
Philippe BUISSON



pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 03/07/2020

Reçu en préfecture le 03/07/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200702-D\_20\_07\_120-DE

## SÉANCE DU 2 JUILLET 2020

20-07-121

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 26 juin 2020**

L'an deux mille vingt , le deux juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

### Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Valdo DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

### FINANCES

#### DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (C2ID)

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-32,

Vu l'article 1650 A du code général des impôts qui a rendu obligatoire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, la création par les intercommunalités levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs (C2ID),

Vu la délibération du 26 décembre 2011 créant la C2ID sur le territoire de La Calvi,

Considérant que chaque commune du territoire peut présenter des contribuables afin de siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs, à la suite de quoi le conseil communautaire, sur proposition des communes membres, dressera une liste 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires et 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants,

Considérant que la commission intercommunale des impôts directs communale des impôts directs de chaque commune membre de locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industrie

Envoyé en préfecture le 03/07/2020  
 Reçu en préfecture le 03/07/2020  
 Affiché le  
 ID : 033-213302433-20200702-D\_20\_07\_121-DE


Après en avoir délibéré,  
 Et à l'unanimité (35 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter et de valider la liste de 6 contribuables qui sera transmise à La Cali en vue de la composition de la commission intercommunale des impôts directs

	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE
<b>TITULAIRES</b>						
1	SIRDEY	Denis	08/06/1954	82 cours des Girondins	33500	LIBOURNE
2	JULIEN-PATACHON	Andrée	10/01/1947	18 rue Eugène Delacroix	33500	LIBOURNE
3	GALAND	Michel	27/02/1945	31 avenue du Général de Gaulle	33350	SAINTE TERRE
<b>SUPPLEANTS</b>						
4	CHAPUIS	Patrice	10/03/1956	5 rue Fonneuve	33500	LIBOURNE
5	PECOU	André	12/08/1951	192 bis avenue de l'Épinette	33500	LIBOURNE
6	EHRHART	Marc	13/02/1956	5 boulevard Anatole France	33500	LIBOURNE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
 Fait à Libourne  
 03 juillet 2020  
 Le Maire,  
 Philippe BUISSON

Expedition conforme  
 pour  
 Philippe BUISSON, Maire  
 de la Ville de Libourne  


**SÉANCE DU 2 JUILLET 2020**

**20-07-122**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 26 juin 2020**

L'an deux mille vingt , le deux juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Valdo DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2020**

-----  
Vu la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,


Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 qui prévoit que le débat relatif aux orientations budgétaires peut être tenu lors de la séance de l'organe délibérant au cours de laquelle le budget est présenté à l'adoption,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence dispositions,

Envoyé en préfecture le 09/07/2020  
Reçu en préfecture le 09/07/2020  
Affiché le   
ID : 033-213302433-20200702-D\_20\_07\_122-DE

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-1 et D.2312-3 qui prévoient que le débat d'orientation budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport précisant les orientations générales du budget, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette,

Considérant que ce débat doit être acté par une délibération spécifique,

Considérant que l'information est renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI comptant plus de 10 000 habitants puisque le rapport d'orientation budgétaire doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et préciser l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnels,

Vu la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 qui prévoit également que ce rapport doit présenter :

- un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement,
- un objectif d'évolution du besoin annuel de financement,

Considérant que ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes de la commune,

Vu le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2020,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 30 juin 2020,

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur la situation financière de la collectivité
- d'adopter les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif 2020.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2020.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne  
**9 juillet 2020**  
Le Maire  
Philippe BUISSON



édition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
Libourne Gironde



**SÉANCE DU 2 JUILLET 2020**

**20-07-123**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 26 juin 2020**

L'an deux mille vingt , le deux juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Valdo DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 - BUDGET PRINCIPAL**

Vu le décret n°93-283 du 1<sup>er</sup> mars 1993 modifiant le décret n°79-124 du 5 février 1979 relatif à la signature des comptes de gestion des comptables publics,

Vu la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020

Envoyé en préfecture le 09/07/2020  
Reçu en préfecture le 09/07/2020  
Affiché le  
ID : 033-213302433-20200702-D\_20\_07\_123-DE

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence et les dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-31,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 30 juin 2020,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents),

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du « budget principal », dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne  
**9 juillet 2020**  
Le Maire,  
Philippe BUISSON

Par l'expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne  
Gironde

**SÉANCE DU 2 JUILLET 2020**

**20-07-124**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 26 juin 2020**

L'an deux mille vingt , le deux juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Valdo DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 - BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC DE L'EAU**

-----  
Vu le décret n°93-283 du 1<sup>er</sup> mars 1993 modifiant le décret n°79-124 du 5 février 1979 relatif à la signature des comptes de gestion des comptables publics,

Vu la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-31,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 30 juin 2020,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents),

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du « budget annexe service public de l'eau », dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication le  
Fait à Libourne

9 juillet 2020

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme

Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

**SÉANCE DU 2 JUILLET 2020**

**20-07-125**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 26 juin 2020**

L'an deux mille vingt , le deux juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Valdo DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 - BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT**

Vu le décret n°93-283 du 1<sup>er</sup> mars 1993 modifiant le décret n°79-124 du 5 février 1979 relatif à la signature des comptes de gestion des comptables publics,

Vu la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-31,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 30 juin 2020,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents),

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du « budget annexe service public de l'assainissement », dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

9 juillet 2020

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

**SÉANCE DU 2 JUILLET 2020**

**20-07-126**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 26 juin 2020**

L'an deux mille vingt , le deux juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Valdo DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 - BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Vu le décret n°93-283 du 1<sup>er</sup> mars 1993 modifiant le décret n°79-124 du 5 février 1979 relatif à la signature des comptes de gestion des comptables publics,

Vu la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-31,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 30 juin 2020,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents),

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du « budget annexe service public de l'assainissement non collectif », dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne  
**9 juillet 2020**  
Le Maire,  
Philippe BLISSON



Certifié exécutoire conforme  
Philippe BLISSON, Maire  
de la Ville de Libourne



**SÉANCE DU 2 JUILLET 2020**

**20-07-127**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 26 juin 2020**

L'an deux mille vingt, le deux juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Valdo DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 - BUDGET ANNEXE PORT DE LIBOURNE - SAINT EMILION**

Vu le décret n°93-283 du 1<sup>er</sup> mars 1993 modifiant le décret n°79-124 du 5 février 1979 relatif à la signature des comptes de gestion des comptables publics,

Vu la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-31,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,


- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 30 juin 2020,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents),

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du « budget annexe port de Libourne – Saint Emilion », dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne  
**9 juillet 2020**  
Le Maire,  
Philippe BUISSON

édition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la ville de Libourne  


**SÉANCE DU 2 JUILLET 2020**

**20-07-128**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 26 juin 2020**

L'an deux mille vingt , le deux juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Valdo DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 - BUDGET ANNEXE FESTIVITÉS ET ACTIONS CULTURELLES**

Vu le décret n°93-283 du 1<sup>er</sup> mars 1993 modifiant le décret n°79-124 du 5 février 1979 relatif à la signature des comptes de gestion des comptables publics,

Vu la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-31,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 30 juin 2020,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents),

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du « budget annexe festivités et actions culturelles », dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne  
**9 juillet 2020**  
Le Maire,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

**SÉANCE DU 2 JUILLET 2020**

**20-07-129**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 26 juin 2020**

L'an deux mille vingt , le deux juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence ROUEDE

**Présents :**

Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Valdo DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

**Absent excusé :**

Philippe BUISSON

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL**

Vu la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence dispositions,

Envoyé en préfecture le 20/07/2020  
Reçu en préfecture le 20/07/2020  
Affiché le   
ID : 033-213302433-20200702-D\_20\_07\_129T-BF

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le Décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 30 juin 2020,

Après en avoir délibéré (**34** élus présents),

Par **28 voix pour, 2 voix contre** (Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS) et **4 abstentions** (Charles POUVREAU, Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Christophe GIGOT) – **non participation au vote de Philippe BUISSON**

Le Conseil Municipal adopte les résultats de clôture du compte administratif 2019 du « Budget principal » suivants :

Résultat de la section de fonctionnement

Excédent : 3 688 358.22 €

Résultat de la section d'investissement

Déficit : - 2 197 757.23 €

Résultat de clôture globalisé

Excédent : 1 490 600.99 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne  
**20 juillet 2020**  
Pour le Maire,  
Laurence ROUEDE, Première Adjointe de la Ville de Libourne



Pour expédition conforme,  
Sul Maire  
Laurence ROUEDE, Première Adjointe de la Ville de Libourne

**SÉANCE DU 2 JUILLET 2020**

**20-07-130**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 26 juin 2020**

L'an deux mille vingt , le deux juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence ROUEDE

**Présents :**

Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Valdo DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

**Absent excusé :**

Philippe BUISSON

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC DE L'EAU**

Vu la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 30 juin 2020,

Après en avoir délibéré (**34** élus présents),

Par **28 voix pour et 6 abstentions** (Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS, Charles POUVREAU, Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Christophe GIGOT) – **non participation au vote de Philippe BUISSON**

Le Conseil Municipal adopte les résultats de clôture du compte administratif 2019 du « Budget annexe service public de l'eau » suivants :

Résultat de la section de fonctionnement

Excédent : 227 415.23 €

Résultat de la section d'investissement

Excédent : 227 726.93 €

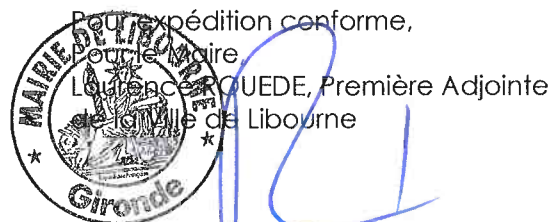
Résultat de clôture globalisé

Excédent : 455 142.16 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

9 juillet 2020

Pour le Maire,  
Laurence ROUEDE, Première Adjointe  
de la Ville de Libourne





**SÉANCE DU 2 JUILLET 2020**

**20-07-131**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 26 juin 2020**

L'an deux mille vingt , le deux juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence ROUEDE

**Présents :**

Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Valdo DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

**Absent excusé :**

Philippe BUISSON

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT**

Vu la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 30 juin 2020,

Après en avoir délibéré (**34** élus présents),

Par **28 voix pour et 6 abstentions** (Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS, Charles POUVREAU, Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Christophe GIGOT) – **non participation au vote de Philippe BUISSON**

Le Conseil Municipal adopte les résultats de clôture du compte administratif 2019 du « Budget annexe service public de l'assainissement » suivants :

Résultat de la section de fonctionnement

Excédent : 56 422.00 €

Résultat de la section d'investissement

Excédent : 189 542.65 €

Résultat de clôture globalisé

Excédent : 245 964.65 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

**9 juillet 2020**

Pour le Maire,  
Laurence ROUEDE, Première Adjointe  
de la Ville de Libourne



Édition conforme,  
Pour le Maire,  
Laurence ROUEDE, Première Adjointe  
de la Ville de Libourne

**SÉANCE DU 2 JUILLET 2020**

**20-07-132**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 26 juin 2020**

L'an deux mille vingt , le deux juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence ROUEDE

**Présents :**

Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Valdo DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

**Absent excusé :**

Philippe BUISSON

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Vu la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 30 juin 2020,

Après en avoir délibéré. (**34** élus présents),

Par **28 voix pour et 6 abstentions** (Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS, Charles POUVREAU, Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Christophe GIGOT) – **non participation au vote de Philippe BUISSON**

Le Conseil Municipal adopte les résultats de clôture du compte administratif 2019 du « Budget annexe service public de l'assainissement non collectif » suivants :

Résultat de la section de fonctionnement

Excédent : 1 396.28 €

Résultat de clôture globalisé

Excédent : 1 396.28 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

9 juillet 2020

Pour le Maire,  
Laurence ROUEDE, Première Adjointe  
de la Ville de Libourne



En expédition conforme,  
Pour le Maire,  
Laurence ROUEDE, Première Adjointe  
de la Ville de Libourne

**SÉANCE DU 2 JUILLET 2020**

**20-07-133**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 26 juin 2020**

L'an deux mille vingt , le deux juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence ROUEDE

**Présents :**

Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Valdo DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

**Absent excusé :**

Philippe BUISSON

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET ANNEXE PORT DE LIBOURNE - SAINT EMILION**

-----  
Vu la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 30 juin 2020,

Après en avoir délibéré (**34** élus présents),

Par **28 voix pour et 6 abstentions** (Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS, Charles POUVREAU, Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Christophe GIGOT) – **non participation au vote de Philippe BUISSON**

Le Conseil Municipal adopte les résultats de clôture du compte administratif 2019 du « Budget annexe port de Libourne – Saint Emilion » suivants :

Résultat de la section de fonctionnement

Excédent : 61 042.95 €

Résultat de la section d'investissement

Déficit : - 8 529.02 €

Résultat de clôture globalisé

Excédent : 52 513.93 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

**9 juillet 2020**

Pour le Maire,  
Laurence ROUEDE, Première Adjointe  
de la Ville de Libourne



Laurence ROUEDE, Première Adjointe  
de la Ville de Libourne

**SÉANCE DU 2 JUILLET 2020**

**20-07-134**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 26 juin 2020**

L'an deux mille vingt , le deux juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence ROUEDE

**Présents :**

Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Valdo DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

**Absent excusé :**

Philippe BUISSON

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET ANNEXE FESTIVITÉS ET ACTIONS CULTURELLES**

Vu la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 30 juin 2020,

Après en avoir délibéré (**34** élus présents),

Par **28 voix pour et 6 abstentions** (Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS, Charles POUVREAU, Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Christophe GIGOT) – **non participation au vote de Philippe BUISSON**

Le Conseil Municipal adopte les résultats de clôture du compte administratif 2019 « Budget annexe festivités et actions culturelles » suivants :

Résultat de la section de fonctionnement

Excédent : 151 327.34 €

Résultat de la section d'investissement

Déficit : - 73 595.27 €

Résultat de clôture globalisé

Excédent : 77 732.07 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

9 juillet 2020

Pour le Maire,  
Laurence ROUEDE, Première Adjointe  
de la Ville de Libourne



Expédition conforme,

Pour le Maire,  
Laurence ROUEDE, Première Adjointe  
de la Ville de Libourne



**SÉANCE DU 2 JUILLET 2020**

**20-07-135**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 26 juin 2020**

L'an deux mille vingt , le deux juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON.

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Valdo DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019 - BUDGET PRINCIPAL**

Vu la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales locales à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre

Envoyé en préfecture le 09/07/2020  
 Reçu en préfecture le 09/07/2020  
 Affiché le  
 ID : 033-213302433-20200702-D\_20\_07\_135-DE

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 30 juin 2020,

Après en avoir délibéré (**35** élus présents),

Par **29 voix pour et 6 abstentions** (Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS, Charles POUVREAU, Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Christophe GIGOT),

Le Conseil Municipal arrête les résultats 2019 du budget principal et des budgets annexes clos au 31 décembre 2019 « assainissement », « régie des eaux » et « SPANC » et procède à l'affectation des résultats 2019 selon le tableau figurant ci-dessous :

Budget principal		BA assainissement	BA eau	BA SPANC	TOTAL
CA 2019		CA 2019	CA 2019	CA 2019	CA 2019
<b>Résultat section de fonctionnement à affecter</b>					
Résultat exercice	- 465 910.11	-93 578.00	185 915.23	633.29	
Résultat reporté exercice antérieur (ligne 002)	222 448.11	150 000.00	41 500.00	762.99	
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>3 688 358.22</b>	<b>56 422.00</b>	<b>227 415.23</b>	<b>1 396.28</b>	<b>3 973 591.73</b>
<b>Besoin réel de financement de la section investissement</b>					
Résultat exercice	- 91 194.90	- 270 790.08	311 505.54	/	
Résultat reporté exercice antérieur (ligne 001)	- 2 106 562.33	460 332.73	539 232.47	/	
<b>Résultat comptable cumulé (D ou R 001)</b>	<b>2 197 757.23</b>	<b>189 542.65</b>	<b>227 726.93</b>	<b>/</b>	<b>1 780 487.65</b>
Dépenses investissement engagées non mandatées	1 457 789.62	*60 277.06	*36 319.23		
Recettes d'investissement restant à réaliser	255 016.00	*9 790.00	*6 050.00		
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>-1 202 773.62</b>				
<b>Besoin ou excédent réel de financement</b>	<b>-3 400 530.85</b>	<b>189 542.65</b>	<b>227 726.93/</b>		<b>-2 983 261.27</b>
<b>Affectation du résultat de fonctionnement</b>					
Résultat excédentaire					3 973 591.73
En couverture du besoin réel de financement					2 983 261.27
Dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)					417 269.58
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)					
<b>sous total (R 1068)</b>					<b>3 400 530.85</b>
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire R 002 du budget N+1)					573 060.88

Section Fonctionnement		Section Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 déficit reporté	R 002 excédent reporté	Résultat comptable cumulé (D001)	R 1068 excédent fonction capitalisé
	573 060.88 €	1 780 487.65 €	3 400 530.85 €

\* Les montants des restes à réaliser des budgets annexes eau et assainissement figurent ici pour mémoire et n'influent pas sur les résultats définitifs. En effet, ils sont repris en dépenses et en recettes sur les budgets annexes eau et assainissement de La Calvi.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
 Fait à Libourne

9 juillet 2020

Le Maire,  
 Philippe BUISSON



En attestation conforme  
 Philippe BUISSON, Maire  
 de la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 09/07/2020

Reçu en préfecture le 09/07/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200702-D\_20\_07\_135-DE

**SÉANCE DU 2 JUILLET 2020**

**20-07-136**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 26 juin 2020**

L'an deux mille vingt , le deux juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Valdo DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019 - BUDGET ANNEXE PORT DE LIBOURNE - SAINT EMILION**

Vu la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,


Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence dispositions,

Envoyé en préfecture le 09/07/2020  
Reçu en préfecture le 09/07/2020  
Affiché le   
ID : 033-213302433-20200702-D\_20\_07\_136-DE

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 30 juin 2020,

Après en avoir délibéré (**35** élus présents),

Par **29 voix pour et 6 abstentions** (Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS, Charles POUVREAU, Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Christophe GIGOT),

Le Conseil Municipal procède à l'affectation des résultats 2019 du « Budget annexe port de Libourne – Saint Emilion » selon le tableau suivant :

<b>Budget annexe: Port de Libourne - Saint-Emilion</b>		<b>CA 2019</b>
<b>Résultat section d'exploitation à affecter</b>		
Résultat exercice	Excédent	11 698.75 €
Résultat reporté exercice antérieur (ligne 002)	Excédent	49 344.20 €
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>Excédent</b>	<b>61 042.95 €</b>
<b>Besoin réel de financement de la section investissement</b>		
Résultat exercice	Excédent	45 168.83 €
Résultat reporté exercice antérieur (ligne 001)	Déficit	53 697.85 €
<b>Résultat comptable cumulé( D001)</b>	<b>Déficit</b>	<b>8 529.02 €</b>
Dépenses investissement engagées non mandatées		25 695.01 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		64 533.10 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>Excédent</b>	<b>38 838.09 €</b>
<b>Excédent réel de financement</b>		<b>30 309.07 €</b>
<b>Affectation du résultat de fonctionnement</b>		
Résultat excédentaire		
En couverture du besoin réel de financement		0 €
Dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		
<b>sous total (R 1068)</b>		<b>€</b>
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire R 002 du budget N+1)		<b>61 042.95 €</b>

Section Fonctionnement		Section Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 déficit reporté	R 002 excédent reporté	Résultat comptable cumulé (D001)	R 1068 excédent fonction capitalisé
	61 042.95 €	8 529.02 €	€

Envoyé en préfecture le 09/07/2020

Reçu en préfecture le 09/07/2020

Affiché le

ID : 033-213302433-20200702-D\_20\_07\_136-DE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

9 juillet 2020

Le Maire,  
Philippe BUISSON



édition conforme  
BUISSON, Maire  
de Libourne

Envoyé en préfecture le 09/07/2020

Reçu en préfecture le 09/07/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200702-D\_20\_07\_136-DE



**SÉANCE DU 2 JUILLET 2020**

**20-07-137**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 26 juin 2020**

L'an deux mille vingt , le deux juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Valdo DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019 - BUDGET ANNEXE FESTIVITÉS ET ACTIONS CULTURELLES**

-----  
Vu la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 30 juin 2020,

Après en avoir délibéré (**35** élus présents),

Par **29 voix pour et 6 abstentions** (Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS, Charles POUVREAU, Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Christophe GIGOT),

Le Conseil Municipal procède à l'affectation des résultats 2019 du « Budget annexe festivités et actions culturelles » selon le tableau suivant :

<b>Budget annexe : Festivités et actions culturelles</b>		<b>CA 2019</b>
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>		
Résultat exercice	Excédent	132 961.71 €
Résultat reporté exercice antérieur (ligne 002)	Excédent	18 365.63 €
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>Excédent</b>	<b>151 327.34 €</b>
<b>Besoin réel de financement de la section investissement</b>		
Résultat exercice	Excédent	14 322.15 €
Résultat reporté exercice antérieur (ligne 001)	Déficit	87 917.42 €
<b>Résultat comptable cumulé (D001)</b>	<b>Déficit</b>	<b>73 595.27 €</b>
Dépenses investissement engagées non mandatées		13 925.84 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		0,00 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>Déficit</b>	<b>13 925.84 €</b>
<b>Besoin réel de financement</b>		<b>87 521.11 €</b>
<b>Affectation du résultat de fonctionnement</b>		
Résultat excédentaire		
En couverture du besoin réel de financement		
Dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		87 521.11 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		€
<b>sous total (R 1068)</b>		<b>87 521.11 €</b>
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire R 002 du budget N+1)		63 806.23 €

Section Fonctionnement		Section Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 déficit reporté	R 002 excédent reporté	Résultat comptable cumulé D 001	R 1068 excédent fonction capitalisé
	<b>63 806.23 €</b>	<b>- 73 595.27 €</b>	<b>87 521.11 €</b>

Envoyé en préfecture le 09/07/2020

Reçu en préfecture le 09/07/2020

Affiché le

ID : 033-213302433-20200702-D\_20\_07\_137-DE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
 Fait à Libourne

**9 juillet 2020**

Le Maire,  
 Philippe BUISSON



Expedition conforme  
 Philippe BUISSON, Maire  
 de la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 09/07/2020

Reçu en préfecture le 09/07/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200702-D\_20\_07\_137-DE

**SÉANCE DU 2 JUILLET 2020**

**20-07-138**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 26 juin 2020**

L'an deux mille vingt , le deux juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Valdo DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL**

-----  
Vu la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LFPF),

Vu la loi n°2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,


Vu l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des

fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020

Envoyé en préfecture le 09/07/2020  
Reçu en préfecture le 09/07/2020  
Affiché le   
ID : 033-213302433-20200702-D\_20\_07\_138-BF

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Considérant l'organisation préalablement d'un débat d'orientations budgétaires étant donné que celui-ci a pu se tenir lors de la séance de l'organe délibérant au cours de laquelle le budget est adopté,

Vu la délibération n°20-07-122 en date du 2 juillet 2020 portant sur le débat d'orientations budgétaires pour 2020,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable à l'exercice 2020,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 30 juin 2020,

Après en avoir délibéré (**35** élus présents),

Par **29 voix pour, 2 voix contre** (Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS) et **4 abstentions** (Charles POUVREAU, Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Christophe GIGOT)

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif du budget principal de l'exercice 2020, présenté par fonction, sans vote formel de chacun des chapitres, arrêté comme suit :

**Section de fonctionnement**

Envoyé en préfecture le 09/07/2020

Reçu en préfecture le 09/07/2020


Affiché le



ID : 033-213302433-20200702-D\_20\_07\_138-BF

	CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
	002 - Résultat de fonctionnement	-	573 060,88
	920 - Sves généraux des administrations publiques locales	8 224 378,00	402 600,00
	921 - Sécurité et salubrité publiques	1 455 249,00	60 300,00
F	922 - Enseignement - formation	6 251 972,00	1 294 311,00
O	923- Culture	3 214 303,00	150 060,00
N	924- Sports et jeunesse	3 857 075,00	1 746 610,00
C	925- Interventions sociales et santé	2 790 282,00	37 400,00
T	927 - Logement	16 000,00	195 612,00
I	928 - Aménagement et services urbains, environnement	6 332 148,00	1 337 770,00
O	929 - Action économique	754 822,00	267 931,00
N	931 - Opérations financières	570 000,00	-
N	932 - Dotations et participations non affectées	-	4 934 484,00
E	933 - Impôts et taxes non affectées	17 500,00	25 566 761,12
M	934 - Transferts entre sections	1 851 700,00	326 000,00
E	938 - Dépenses imprévues	557 471,00	-
N	939 - Virement à la section d'investissement	1 000 000,00	-
T	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>36 892 900,00</b>	<b>36 892 900,00</b>

## Section d'investissement

Envoyé en préfecture le 09/07/2020  
 Reçu en préfecture le 09/07/2020  
 Affiché le   
 ID : 033-213302433-20200702-D\_20\_07\_138-BF

	CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES	
	001 - Résultat d'investissement	1 780 487,65	-	
	900 - Sves généraux des administrations publiques locales	1 320 500,00	-	
	901 - Sécurité et salubrité publiques	448 200,00	-	
	902 - Enseignement - formation	1 529 987,00	-	
I N V E S T I S S E M E N T	903 - Culture	841 170,00	27 413,15	
	904- Sports et jeunesse	1 121 132,00	7 500,00	
	908 - Aménagement et services urbains, environnement	5 543 404,00	1 626 690,00	
	909 - Action économique	343 000,00	112 840,00	
	910 - Opérations patrimoniales	533 500,00	533 500,00	
	911- Dettes et autres opérations financières	4 525 000,00	9 000 000,00	
	912 - Dotations subventions et participations	-	5 000 530,85	
	913 - taxes non affectées	-	650 000,00	
	914 - Transferts entre sections	326 000,00	1 851 700,00	
	917 - Opérations sous mandat	30 000,00	30 000,00	
	918 - Dépenses imprévues	841 659,73		
	919 - Virement sections de fonction		1 000 000,00	
	95 - Produits de cessions	-	546 640,00	
		<b>REPORTS</b>	1 457 789,62	255 016,00
		<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>20 641 830,00</b>	<b>20 641 830,00</b>

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
 Fait à Libourne

9 juillet 2020

Le Maire,  
 Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
 Philippe BUISSON, Maire  
 de la Ville de Libourne



**SÉANCE DU 2 JUILLET 2020**

**20-07-139**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 26 juin 2020**

L'an deux mille vingt , le deux juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Valdo DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE PORT DE LIBOURNE - SAINT EMILION**

-----  
Vu la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPPF),

Vu la loi n°2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Considérant l'organisation préalablement d'un débat d'orientations budgétaires étant donné que celui-ci a pu se tenir lors de la séance de l'organe délibérant au cours de laquelle le budget est adopté,

Vu la délibération n°20-07-122 en date du 2 juillet 2020 portant sur le débat d'orientations budgétaires pour 2020,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable à l'exercice 2020,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 30 juin 2020,

Après en avoir délibéré (35 élus présents),

Par **29 voix pour, 2 voix contre** (Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS) et **4 abstentions** (Charles POUVREAU, Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Christophe GIGOT)

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif du budget annexe « port de Libourne-Saint-Emilion » de l'exercice 2020, par nature, arrêté comme suit :

BUDGET ANNEXE PORT LIBOURNE/ST-EMILION - SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2020
.011	Charges à caractère général	55 730,00 €
.012	Charges de personnel	87 720,00 €
65	Autres charges de gestion courante	100,00 €
66	Charges financières	21 640,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
.022	Dépenses imprévues	380,00 €
.042	Amortissement	137 500,00 €
		<b>304 070,00 €</b>

BUDGET ANNEXE PORT LIBOURNE/ST-EMILION - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2020
.020	Dépenses imprévues	32 420,98 €
16	Emprunts	100 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	12 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	88 804,99 €
.040	Opération d'ordre transfert	56 700,00 €
.041	Immobilisations corporelles	50 000,00 €
.001	Déficit reporté	8 529,02 €
	Report	25 695,01 €
		<b>374 650,00 €</b>

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2020
70	Produits des services	7 499,05 €
74	Subvention d'exploitation	170 440,00 €
75	Autres produits de gestion courante	8 388,00 €
.042	Amortissements subvention	56 700,00 €
.002	Excédent reporté	61 042,95 €
		<b>304 070,00 €</b>

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2020
13	Subventions d'investissements	122 616,90 €
.040	Amortissement	137 500,00 €
.041	Avances et acomptes	50 000,00 €
	Report	64 533,10 €
		<b>374 650,00 €</b>

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
 Fait à Libourne

9 juillet 2020

Le Maire,  
 Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
 Philippe BUISSON, Maire  
 de la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 09/07/2020

Reçu en préfecture le 09/07/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200702-D\_20\_07\_139-BF

**SÉANCE DU 2 JUILLET 2020**

**20-07-140**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 26 juin 2020**

L'an deux mille vingt , le deux juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Valdo DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE FESTIVITÉS ET ACTIONS CULTURELLES**

Vu la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPPF),


Vu la loi n°2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Envoyé en préfecture le 09/07/2020  
Reçu en préfecture le 09/07/2020  
Affiché le   
ID : 033-213302433-20200702-D\_20\_07\_140-BF

Vu la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,


Considérant l'organisation préalablement d'un débat d'orientations budgétaires étant donné que celui-ci a pu se tenir lors de la séance de l'organe délibérant au cours de laquelle le budget est adopté,

Vu la délibération n°20-07-122 en date du 2 juillet 2020 portant sur le débat d'orientations budgétaires pour 2020,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable à l'exercice 2020,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 30 juin 2020,

Après en avoir délibéré (35 élus présents),

Envoyé en préfecture le 09/07/2020  
Reçu en préfecture le 09/07/2020  
Affiché le   
ID : 033-213302433-20200702-D\_20\_07\_140-BF

Par **29 voix pour, 2 voix contre** (Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS) et **4 abstentions** (Charles POUVREAU, Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Christophe GIGOT)

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif du budget annexe « festivités et actions culturelles » de l'exercice 2020, par nature, arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES		
Chap	libellé	BP 2020
.011	Charges à caractère général	419 280,00 €
.012	Charges de personnel	442 970,00 €
65	Autres charges de gestion courante	21 070,00 €
66	Charges financières	27 100,00 €
67	Charges exceptionnelles	42 900,00 €
.022	Dépenses imprévues	6 071,11 €
.023	Virement à la section d'investissement	101 128,89 €
.042	Amortissement	19 000,00 €
		<b>1 079 600,00 €</b>

BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chap	libellé	BP 2020
16	Emprunts et dettes assimilés	120 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	60 128,89 €
23	Immobilisations en cours	53 000,00 €
.001	Déficit antérieur	73 595,27 €
	Report	13 925,84 €
		<b>320 650,00 €</b>

LES RECETTES

Chap	libellé	BP 2020
70	Produits des services	77 993,77 €
74	Subventions d'exploitation	879 100,00 €
75	Autres produits de gestion courante	40 600,00 €
77	Produits exceptionnels	18 000,00 €
.002	Excédent reporté	63 806,23 €
		<b>1 079 600,00 €</b>

LES RECETTES

Chap	libellé	BP 2020
10	Dotations et réserves	87 521,11 €
16	Emprunts et dettes assimilés	113 000,00 €
.021	Virement de la section d'investissement	101 128,89 €
.040	Amortissement	19 000,00 €
		<b>320 650,00 €</b>

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

9 juillet 2020

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 09/07/2020

Reçu en préfecture le 09/07/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200702-D\_20\_07\_140-BF



**SÉANCE DU 2 JUILLET 2020**

**20-07-141**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 26 juin 2020**

L'an deux mille vingt , le deux juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Valdo DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES - CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - ANNÉE 2020**

Vu la loi n°2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9 qui disposent :

- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel ;
- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ;

Vu la délibération n°19.12.283 en date du 18 décembre 2019 actualisant les autorisations de programme et les crédits de paiement du budget principal 2019,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 30 juin 2020,

Après en avoir délibéré (**35** élus présents),

Par **29 voix pour et 6 abstentions** (Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS, Charles POUVREAU, Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Christophe GIGOT),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à procéder à une actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement au titre de l'année 2020 pour les opérations selon le détail ci-annexé.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

9 juillet 2020

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour exposition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

**SÉANCE DU 2 JUILLET 2020**

**20-07-142**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 26 juin 2020**

L'an deux mille vingt , le deux juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Valdo DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR L'ANNÉE 2020**

Vu la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales locales à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre

Envoyé en préfecture le 03/07/2020  
Reçu en préfecture le 03/07/2020  
Affiché le  
ID : 033-213302433-20200702-D\_20\_07\_142-DE

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu la délibération de la Communauté de communes du Nord Libournais n°10-12-011 en date du 29 décembre 2010 portant adoption du régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu l'état 1259 Com (1) FDL 2020, reçu le 10 mars 2020 par la collectivité, portant notification des bases prévisionnelles des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Ville de Libourne,

Vu l'appel à produit de la Ville de Libourne à hauteur de 17 625 133 €,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 30 juin 2020,

Après en avoir délibéré,

Par 29 voix pour, 2 voix contre (Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS) et 4 abstentions (Charles POUVREAU, Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Christophe GIGOT),

Le Conseil Municipal vote les taux de fiscalité suivants pour l'année 2020 :

- taxe sur le foncier bâti : 28,69 %
- taxe sur le foncier non bâti : 49,17 %

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

03 juillet 2020

Le Maire,  
Philippe BUISSON



pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la ville de Libourne

**SÉANCE DU 2 JUILLET 2020**

**20-07-143**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 26 juin 2020**

L'an deux mille vingt , le deux juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Valdo DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**VERSEMENT DU SOLDE DE LA SUBVENTION ANNUELLE 2020 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

Vu la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence dispositions,

Envoyé en préfecture le 09/07/2020  
Reçu en préfecture le 09/07/2020  
Affiché le   
ID : 033-213302433-20200702-D\_20\_07\_143-DE

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la subvention versée au centre communal d'action sociale (CCAS) par la Ville de Libourne est destinée à contribuer au fonctionnement de l'établissement public communal au titre de la mise en œuvre de l'ensemble des politiques municipales de développement social et de solidarité,

Vu la délibération n°19.12.281 en date du 18 décembre 2019 portant sur le versement d'une avance sur la subvention 2020 au CCAS d'un montant de 586 250 €,

Vu le certificat administratif en date du 2 avril 2020 pris en application du dispositif de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et établissements publics locaux prévu par la loi n°2020-290 et l'ordonnance n°2020-330 précités ayant permis le versement d'un douzième de la subvention 2019 au CCAS d'avril à juin, soit une somme de 586 248€,

Considérant que le budget principal de la Ville de Libourne, adopté ce jour, fixe le montant de la subvention d'équilibre au budget du CCAS à 2 607 500 €,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 30 juin 2020,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à verser le solde de la subvention d'équilibre 2020 au budget du CCAS d'un montant de 1 435 002 € (2 607 500 € - 1 172 498 €) par douzièmes, soit la somme de 240 000 € par mois de juillet à novembre 2020, et un dernier versement de 235 002 € en décembre 2020.

Imputation budgétaire : chapitre 925.201 – compte 65736

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

9 juillet 2020

Le Maire,  
Philippe BUSSON



**SÉANCE DU 2 JUILLET 2020**

**20-07-144**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 26 juin 2020**

L'an deux mille vingt , le deux juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Valdo DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**FDAEC (FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDES À L'EQUIPEMENT DES COMMUNES) :  
SOLLICITATION DE LA SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE  
POUR L'ANNÉE 2020**


-----  
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que par courrier en date du 9 juin 2020, le Conseil départemental de la Gironde a informé la ville de Libourne que malgré les effets importants de la crise sanitaire sur le budget départemental, l'enveloppe du fonds départemental d'aide à l'équipement des communes (FDAEC) 2020 serait maintenue dans sa totalité,

Considérant que les actions subventionnables, dans le cadre de ce fonds départemental d'aide à l'équipement des communes, concernent les opérations relatives aux travaux d'investissement (voirie, équipements communaux) ainsi que l'acquisition de matériel ou mobilier lorsque ceux-ci relèvent de la section d'investissement et sont effectués sous maîtrise d'ouvrage communale,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 30 juin 2020,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (35 conseillers présents),

Envoyé en préfecture le 09/07/2020  
Reçu en préfecture le 09/07/2020  
Affiché le   
ID : 033-213302433-20200702-D\_20\_07\_144-DE

Le Conseil Municipal décide :

-d'inscrire, dans le cadre des programmes d'investissement votés en 2020, les opérations suivantes :

- Réfection de la chaussée chemin du Roy pour un montant de 128 310 € HT,
- Réfection des trottoirs rue Savorgnan de Brazza pour un montant de 40 721 € HT,
- Création d'un plateau surélevé au carrefour rue de Toussaint / avenue de l'Épinette pour un montant de 39 645 € HT,
- Création d'un parking public stade Clémenceau pour un montant de 45 698 € HT,
- Réfection de la chaussée avenue de la Roudet pour un montant de 48 919 € HT,
- Travaux de sécurisation avenue Henri Brulle pour un montant de 71 070,50 € HT.

Le financement complémentaire de ces opérations sera réalisé par autofinancement et/ou par emprunt.

-de solliciter cette subvention départementale au titre du FDAEC 2020 au taux maximum

*Imputation budgétaire : chapitre 908*

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

9 juillet 2020

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Copie expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne



**SÉANCE DU 2 JUILLET 2020**

**20-07-145**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 26 juin 2020**

L'an deux mille vingt, le deux juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Valdo DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**CRÉATION DES TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE FAC 2020/2021**

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la programmation culturelle de Festivités Actions Culturelles pour la saison 2020/2021 incluant des ateliers de danse,

Considérant la volonté politique de rendre plus attractif l'accès aux arts vivants en proposant un plus large choix de spectacles ouverts à tous et à des tarifs plus attractifs,


Considérant que les formules d'abonnement sont plus flexibles, attractives et doivent permettre la fidélisation du public,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 30 juin 2020,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (35 conseillers présents),

Le Conseil Municipal :

- créé les tarifs suivants :

Envoyé en préfecture le 09/07/2020  
Reçu en préfecture le 09/07/2020  
Affiché le   
ID : 033-213302433-20200702-D\_20\_07\_145-DE

Tarifs saison culturelle 2020 - 2021	
Tarif d'un spectacle	24 €
Tarif spécial	19 € réservé aux personnes appartenant à un groupe de 10 personnes, les comités d'entreprises, les titulaires de la carte de l'Amicale du personnel
Tarif réduit	12 € réservé aux moins de 18 ans, aux étudiants, aux demandeurs d'emplois, aux familles nombreuses, aux seniors à partir de 62 ans, aux structures d'enseignements artistiques municipales sous présentation d'un justificatif. Il s'applique également aux groupes captifs : associations et structure avec gratuité pour 2 accompagnants maximum.
Tarif jeune public	4 € réservé au moins de 12 ans 6 € réservé au plus de 12 ans et aux adultes
<b>Tarif formule abonnement à partir de trois spectacles</b>	
Tarif d'un spectacle	18 €
Tarif spécial	15 € réservé aux personnes appartenant à un groupe de 10 personnes, les comités d'entreprises, les titulaires de la carte de l'Amicale du personnel
Tarif réduit	9 € réservé au moins de 18 ans, aux étudiants, aux demandeurs d'emplois, aux familles nombreuses, aux seniors à partir de 62 ans, aux structures d'enseignements artistiques municipales sous présentation d'un justificatif. Il s'applique également aux groupes captifs : associations et structure avec gratuité pour 2 accompagnants maximum.
Tarif mini	6 € Ce tarif est réservé aux moins de 12 ans et aux bénéficiaires des minimas sociaux
<b>Forfait envie de tout</b>	
Tarif d'un spectacle	15 €
<b>Forfait Tribu</b>	
	30 € pour les spectacles ciblés tribu Play War et Dimanche pour 3 personnes dont au moins un enfant de - de 15 ans
	6 € la place supplémentaire
<b>Tarifs écoles maternelles et élémentaires</b>	
	4 € 1 accompagnant gratuit pour 10 élèves
<b>Tarifs unique spectacle des écoles de danse</b>	
	5 € lors de la semaine de la danse
<b>Tarifs collèges et Lycées</b>	
	6 € 1 accompagnant gratuit pour 10 élèves lors des représentations scolaires
	9 € 1 accompagnant gratuit pour 10 élèves lors des représentations tous publics
<b>Pass jeune Lycéen</b>	15 € 3 spectacles en séance scolaire ou non dans le cadre des activités liées au programme

- accepte que les paiements s'effectuent auprès du régisseur du théâtre soit :

1-/ en une seule fois en bénéficiant de l'ensemble des possibilités de paiement suivantes : carte bancaire, chèques, espèces, chèques vacances et chèques culture,

2-/ pour les abonnements, en une seule fois selon les moyens de paiement listés ci-dessus ou en trois fois sans frais par adhésion au prélèvement automatique sachant que le choix devra s'effectuer au moment de l'achat.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne  
**9 juillet 2020**  
Le Maire,  
Philippe BUISSON



En Exécution conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

**SÉANCE DU 2 JUILLET 2020**

**20-07-146**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 26 juin 2020**

L'an deux mille vingt , le deux juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Valdo DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**CRÉATION DES TARIFS DU STAGE DE DANSE ORGANISÉ EN AOÛT 2020**

-----  
Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre de la programmation culturelle des stages de danse seront à nouveau cette année proposés la semaine du 17 au 21 août 2020,

Vu le catalogue des tarifs de la ville de Libourne en date du 15 juin 2020,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 30 juin 2020,

Après en avoir délibéré,  
 Et à l'unanimité (**35** conseillers présents),

Le Conseil Municipal :

-créé les tarifs des stages de danse suivants à compter du 3 juillet 2020 :

Désignations	Tarifs Stage de danse 17 au 21 aout 2020 en €	
	Libourne	Hors Libourne
1 forfait de 15 * 1 heure 30	200,00 €	250,00 €
À partir de la 3ème inscription sur la même famille, une réduction de 50 % sera accordée.		

- abroge les tarifs suivants à compter du 3 juillet 2020 :

Désignations	Tarifs 2019	
	Libourne	Hors Libourne
Forfait Création chorégraphique	232,76 €	288,40 €
Forfait création + 5 cours 1h30	293,48 €	350,15 €
Forfait création + 10 cours 1h30	354,20 €	394,70 €

Certifié exécutoire compte tenu de la  
 transmission en Sous-Préfecture le  
 et de la publication, le  
 Fait à Libourne

9 juillet 2020

Le Maire  
 Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
 Philippe BUISSON, Maire  
 de la Ville de Libourne

**SÉANCE DU 2 JUILLET 2020**

**20-07-147**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 26 juin 2020**

L'an deux mille vingt , le deux juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Valdo DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**GRATUITÉ D'ACCÈS À LA MÉDIATHÈQUE À COMPTER DU 1ER JUILLET 2020**

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur de la médiathèque municipale Condorcet,

Considérant la volonté de la ville de Libourne de mettre en œuvre, dans le cadre de sa politique culturelle, de nouveaux outils propices au développement de la lecture publique,

Considérant qu'un accès du plus grand nombre à la médiathèque municipale Condorcet doit être garanti sans contrainte financière d'abonnement pour les usagers,

Considérant la volonté de la ville de Libourne de permettre une meilleure qualité de l'accueil et d'optimiser l'accès à la culture via l'accès à la médiathèque municipale,

Vu le catalogue des tarifs en date du 24 juin 2019,

Après en avoir délibéré,  
 Et à l'unanimité (35 conseillers présents),

Le Conseil Municipal :

-adopte la gratuité de l'accès à la médiathèque pour les libournais à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020

-adopte les tarifs suivants pour les hors Libourne à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 :

Désignation	2020
	Hors Libourne
Abonnement Adulte	46,05 €
Abonnement 0/18 ans	17,40 €
Abonnement Etudiant	17,40 €
Abonnement Demandeur d'emploi	17,40 €
Abonnement Adulte percevant I.A.A.H	17,40 €
Abonnement professionnel Enseignant	17,40 €
Abonnement à l'élève scolarisé à Libourne	Gratuit

Le critère de distinction usagers hors Libourne correspond à la domiciliation. La justification dépend de l'avis de l'administration nationale.  
 La domiciliation professionnelle n'est pas prise en compte.

-conserve les tarifs ci-dessous qui s'appliquent à tous les usagers à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 :

Autres tarifs	2020
Edition d'une nouvelle carte en cours d'abonnement	4,00 €
Retard pour 10 jours	2,00 €
Retard pour 21 jours	3,00 €
Retard pour 28 jours	4,00 €
Atelier	10,10 €
Sac toile ville de Libourne	3,05 €
Photocopie	0,10 €
Impression NB A4	0,10 €
Impression NB A3	0,50 €
Impression couleur A4	0,50 €
Impression couleur A3	1,00 €
CD-R 700MB	1,55 €
CD-RW- 800MB	5,05 €
Remboursement DVD perdu ou détérioré	35,50 €

-décide de modifier le règlement intérieur de la structure lors d'une prochaine délibération

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
 Fait à Libourne  
**9 juillet 2020**  
 Le Maire,  
 Philippe BUISSON



expédition conforme  
 Philippe BUISSON, Maire  
 de la ville de Libourne

**SÉANCE DU 2 JUILLET 2020**

**20-07-148**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 26 juin 2020**

L'an deux mille vingt , le deux juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Valdo DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**EXONÉRATION DU DROIT DE TERRASSE LIÉ AUX EXTENSIONS**

-----  
Vu la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales locales à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre

Envoyé en préfecture le 09/07/2020  
Reçu en préfecture le 09/07/2020  
Affiché le  
ID : 033-213302433-20200702-D\_20\_07\_148-DE

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la crise sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus a contraint les bars et restaurants à revoir l'implantation de leur terrasse en respectant les mesures de distanciations physiques à compter du 2 juin 2020 date de ré-ouverture,

Considérant la volonté de la ville de Libourne de ne pas pénaliser les propriétaires des terrasses de ces mesures indépendantes de leur volonté,

Considérant l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 26 mai 2020 portant notamment sur la gratuité des terrasses pendant la période de confinement jusqu'à la date de réouverture au public, puis facturation ramenée à 30 % du coût initial jusqu'au 31 décembre 2020,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 30 juin 2020,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents),

Le Conseil Municipal décide d'exonérer totalement de droits de terrasses les extensions des terrasses liées à la crise du coronavirus jusqu'au 31 décembre 2020.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

9 juillet 2020

Le Maire,  
Philippe BUSSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUSSON, Maire  
de la ville de Libourne



**SÉANCE DU 2 JUILLET 2020**

**20-07-149**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 26 juin 2020**

L'an deux mille vingt , le deux juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Valdo DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

FIXATION DES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT AUX USAGERS D'UNE PARTIE DES FRAIS D'INSCRIPTION À DIVERS SERVICES MUNICIPAUX EN CONSÉQUENCE DE LA PROMULGATION DE LOI D'URGENCE N°2020-290 DU 23 MARS 2020 POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

-----  
Vu la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19


Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence dispositions,

Envoyé en préfecture le 09/07/2020  
Reçu en préfecture le 09/07/2020  
Affiché le   
ID : 033-213302433-20200702-D\_20\_07\_149-DE

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la crise sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus a contraint au confinement total puis partiel de l'ensemble de la population française à partir du 16 mars 2020,

Considérant que les deux derniers prélèvements automatiques du règlement des frais des inscriptions annuelles auprès de l'école d'arts plastiques, du conservatoire municipal de musique, de l'école municipale des sports et des Clubs découverte ont été supprimés du fait de la fermeture au public de ces structures municipales à partir du 15 mars et jusqu'à nouvel ordre,

Considérant la volonté de la ville de Libourne de procéder au remboursement des usagers ayant souscrit une inscription annuelle sur l'une des structures municipales,

Considérant que les modalités pratiques liées aux remboursements des usagers seront communiquées par les directeurs des structures et/ou de l'espace familles,

Vu les règlements intérieurs de chaque service,

Vu le catalogue des tarifs de la ville de Libourne en date du 24 juin 2019,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 30 juin 2020,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents),

Le Conseil Municipal :

- accepte dans un souci d'équité, de procéder au remboursement d'une partie des frais d'inscriptions annuelles pour ceux qui les avaient réglées en un seul paiement à l'inscription

- fixe les modalités de remboursements selon les modes suivants :

- o un avoir à la condition qu'une inscription sur une même structure ait lieu à la rentrée prochaine de septembre 2020 ; l'avoir sera alors déduit de la facture éditée par l'espace familles conformément aux possibilités d'exécution de la régie universelle
- o un remboursement par mandat administratif  
Le mandat administratif sera édité par le service des finances et envoyé à l'inscrit ou à son représentant

-accepte que les remboursements par mandat administratif à la demande des usagers puissent s'effectuer dès l'entrée en vigueur de la délibération et jusqu'au 31 août 2020, en se rendant à l'espace familles

-accepte que les avoirs, à la demande des familles, s'effectuent après inscription sur la structure à la rentrée de septembre 2020 et seront établis sur la facturation émise par l'espace familles

- détermine que les remboursements ou les avoirs seront calculés de la manière suivante :

le remboursement ou l'avoir s'élèvera au montant des deux de  
définis dans les tableaux ci-dessous :

- **Ecole d'arts plastiques**

Tranches	Quotient	Calcul remboursements Forfait jeunes	Calcul remboursements forfait Adultes
1	Quotient inférieur à 250 €		
2	Quotient entre 250 € et 457 €	10 €	10 €
3	Quotient entre 457 et 609 €		
4	Quotient entre 609 et 762 €	16 €	19 €
5	Quotient entre 762 et 914 €	21 €	26 €
6	Quotient entre 914 et 1067 €	25 €	30 €
7	Quotient entre 1067 et 1219 €	31 €	36 €
8	Quotient entre 1219 et 1372 €	36 €	41 €
9	Quotient entre 1372 et 1524 €	42 €	49 €
10	Quotient entre 1524 et 1676 €	51 €	57 €
11	Quotient entre 1676 et 1829 €	56 €	63 €
12	Quotient entre 1829 € et 1979 €	64 €	71 €
13	Quotient entre 1979 € et 2129 €	69 €	76 €
14	Quotient entre 2129 € et 2279 €	75 €	82 €
15	Quotient supérieur à 2279 €	77 €	85 €
16	Hors Libourne	100 €	111 €

- **Conservatoire municipal de musique**

T	Quotient	Enfant			Adultes	
		Eveil musical forfait remboursement	FMG : forfait remboursement	FMG + Instrument + instrument supplémentaire forfait remboursement	Instrument avec ou sans FMG forfait remboursement	FMG remboursement sur forfait
1	Quotient inférieur à 250 €					
2	Quotient entre 250 € et 457 €	5 €	8 €	11 €	13 €	10 €
3	Quotient entre 457 et 609 €					
4	Quotient entre 609 et 762 €	9 €	14 €	19 €	22 €	16 €
5	Quotient entre 762 et 914 €	12 €	18 €	23 €	28 €	19 €
6	Quotient entre 914 et 1067 €	15 €	22 €	28 €	33 €	23 €
7	Quotient entre 1067 et 1219 €	18 €	26 €	35 €	38 €	28 €
8	Quotient entre 1219 et 1372 €	21 €	29 €	41 €	47 €	33 €
9	Quotient entre 1372 et 1524 €	24 €	37 €	47 €	54 €	38 €
10	Quotient entre 1524 et 1676 €	31 €	46 €	52 €	65 €	46 €
11	Quotient entre 1676 et 1829 €	35 €	51 €	60 €	71 €	52 €
12	Quotient entre 1829 € et 1979 €	41 €	56 €	72 €	105 €	76 €
13	Quotient entre 1979 € et 2129 €	44 €	60 €	78 €	114 €	82 €

<b>14</b>	Quotient entre 2129 € et 2279 €	48 €	66 €	85 €	129 €	92 €
<b>15</b>	Quotient supérieur à 2279 €	49 €	68 €	88 €		
<b>16</b>	Hors Libourne	64 €	90 €	116 €	177 €	130 €

Envoyé en préfecture le 09/07/2020  
 Reçu en préfecture le 09/07/2020  
 Affiché le  
 ID : 033-213302433-20200702-D\_20\_07\_149-DE

Pour le 3<sup>ème</sup> inscrit sur le conservatoire municipal de musique ou la 2<sup>ème</sup> inscription à l'école d'arts plastiques (il s'agit de ceux qui bénéficient d'un demi-tarif), la même méthode de calcul sera appliquée ; le remboursement ou l'avoir est égal au montant des deux prélèvements non exécutés.

Pour les usagers de l'école municipale des sports :

Le remboursement ou l'avoir sera calculé sur la base de 13 séances qui n'ont pu avoir lieu sur les 34 initialement proposées.

Pour ceux dont les deux derniers prélèvements ont été annulés, le calcul du remboursement sera égal au solde entre les treize séances et le montant des deux derniers prélèvements non effectués.


Tranches	Quotient	Remboursement basé sur 13 séances n'ayant pu avoir lieu
1	Quotient inférieur à 250 €	10 €
2	Quotient entre 250 € et 457 €	
3	Quotient entre 457 € et 609 €	
4	Quotient entre 609 € et 762 €	
5	Quotient entre 762 € et 914 €	14 €
6	Quotient entre 914 € et 1 067 €	18 €
7	Quotient entre 1 067 € et 1 219 €	22 €
8	Quotient entre 1 219 € et 1 372 €	27 €
9	Quotient entre 1 372 € et 1 524 €	31 €
10	Quotient entre 1 524 € et 1 676 €	38 €
11	Quotient entre 1 676 € et 1 829 €	43 €
12	Quotient entre 1 829 € et 1 979 €	46 €
13	Quotient entre 1 879 € et 2 179 €	54 €
14	Quotient entre 2 179 € et 2 279 €	58 €
15	Quotient supérieur à 2 279 €	63 €
16	Hors Libourne	77 €

Pour les usagers des Clubs découverte :

Le remboursement ou l'avoir sera calculé sur la base de 14 séances qui n'ont pu avoir lieu sur les 36 initialement proposées.

Pour ceux dont les deux derniers prélèvements ont été annulés, le calcul du remboursement sera égal au solde entre des quatorze séances et le montant des deux derniers prélèvements non effectués.

Tranches	QUOTIENT FAMILIAL	Montant
1	Quotient inférieur à 250 €	12 €
2	Quotient entre 250 et 457 €	
3	Quotient entre 457 et 609 €	
4	Quotient entre 609 et 762 €	
5	Quotient entre 762 et 914 €	18 €
6	Quotient entre 914 et 1067 €	22 €
7	Quotient entre 1067 et 1219 €	26 €
8	Quotient entre 1219 et 1372 €	30 €
9	Quotient entre 1372 et 1524 €	33 €
10	Quotient entre 1524 et 1676 €	39 €
11	Quotient entre 1676 et 1829 €	45 €
12	Quotient entre 1829 € et 1979 €	51 €
13	Quotient entre 1979 € et 2129 €	59 €
14	Quotient entre 2129 € et 2279 €	75 €
15	Quotient supérieur à 2279 €	81 €
	Hors Libourne	94 €

Envoyé en préfecture le 09/07/2020  
 Reçu en préfecture le 09/07/2020  
 Affiché le   
 ID : 033-213302433-20200702-D\_20\_07\_149-DE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-Préfecture le et de la publication, le  
 Fait à Libourne  
**9 juillet 2020**  
 Le Maire,  
 Philippe BUISSON



Expédition conforme  
 Philippe BUISSON, Maire  
 de la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 09/07/2020

Reçu en préfecture le 09/07/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200702-D\_20\_07\_149-DE

**SÉANCE DU 2 JUILLET 2020**

**20-07-150**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 26 juin 2020**

L'an deux mille vingt , le deux juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Valdo DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**FIXATION DES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT AUX USAGERS DE SPECTACLES DE LA SAISON CULTURELLE 2019-2020 EN CONSÉQUENCE DE LA PROMULGATION DE LOI D'URGENCE N°2020-290 DU 23 MARS 2020 POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19**

-----  
Vu la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence dispositions,

Envoyé en préfecture le 09/07/2020  
Reçu en préfecture le 09/07/2020  
Affiché le  
ID : 033-213302433-20200702-D\_20\_07\_150-DE

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°19-05-144 en date du 22 mai 2019 fixant les tarifs de la saison culturelle 2019/2020,

Considérant que le théâtre du Liburnia est fermé depuis le 17 mars 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 30 juin 2020,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents),

Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter le remboursement des spectacles et des ateliers listés ci-dessous qui auraient dû se tenir pendant la période de fermeture du théâtre en raison de la crise sanitaire et selon la valeur faciale du billet :

« Moun portée par l'écume des vagues » - compagnie Teatro Gioco Vita  
Mardi 17 mars à 10h et Mercredi 18 mars à 15h

« Horace » - compagnie Thomas Visonneau / Jeudi 9 avril à 20h30

Atelier de théâtre proposé par la compagnie Thomas Visonneau  
Les 4 et 5 avril

Enfant d'éléphant – compagnie les lubies / Mercredi 15 avril à 15h

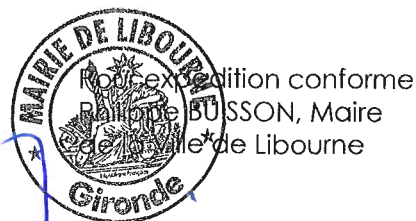
Ateliers ARCHIKIDS du 20 au 24 avril (14h/17h)

Sensibles quartiers – compagnie Jeanne Simone  
Mercredi 6 mai à 15h et à 19h30

Le grand débarras – compagnie Opus  
Vendredi 15 mai à 20h30

- d'accepter que la date limite de remboursement est le 31 août 2020

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne  
**9 juillet 2020**  
Le Maire  
Philippe BUISSON





**SÉANCE DU 2 JUILLET 2020**

**20-07-151**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 26 juin 2020**

L'an deux mille vingt , le deux juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Valdo DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTIONS AUX LEÇONS DE NATATION EN CONSÉQUENCE DE LA PROMULGATION DE LOI D'URGENCE N°2020-290 DU 23 MARS 2020 POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19**

-----  
Vu la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses

dispositions,

Envoyé en préfecture le 09/07/2020

Reçu en préfecture le 09/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 033-213302433-20200702-D\_20\_07\_151-DE

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la crise sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus a contraint au confinement total puis partiel de l'ensemble de la population française à partir du 16 mars 2020,

Considérant la fermeture de la piscine suite à la crise sanitaire du COVID-19,

Considérant que des usagers ont réglé par avance des leçons de natation dont ils n'ont pas pu bénéficier,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 30 juin 2020,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents),

Le Conseil Municipal accepte de procéder au remboursement des frais d'inscriptions aux leçons de natation selon les tarifs en vigueur ; la date limite de remboursement étant arrêtée au 31 août 2020.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication le  
Fait à Libourne

9 juillet 2020

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Mot expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

**SÉANCE DU 2 JUILLET 2020**

**20-07-152**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 26 juin 2020**

L'an deux mille vingt , le deux juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Valdo DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**BRADERIE DES CATALOGUES DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE LIBOURNE**

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le Code général des collectivités territoriales,


Considérant qu'afin d'offrir des collections attrayantes, pertinentes et adaptées au public, le musée des beaux-arts de Libourne se doit de mettre en place une opération de braderie visant à éliminer de ses stocks les ouvrages en exemplaires multiples, obsolètes, défraîchis, peu achetés depuis plusieurs années,

Considérant que cette opération indispensable dans le circuit du livre, garantit la vitalité d'un fonds et permet de faire de la place sur les rayonnages pour accueillir de nouveaux catalogues et qu'elle permet également de rendre accessible le fonds et les collections du musée au public pour lequel la barrière financière pourrait être un obstacle,

Considérant que les anciens catalogues pourront ainsi être vendus aux particuliers lors de la

journée du patrimoine,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 30 juin 2020,

Envoyé en préfecture le 09/07/2020  
Reçu en préfecture le 09/07/2020  
Affiché le   
ID : 033-213302433-20200702-D\_20\_07\_152-DE

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents),

Le Conseil Municipal accepte de procéder à la vente de catalogues du musée des beaux-arts selon les tarifs et les modalités suivants :

Livres : « Barthe », « Despiau », « Princeteau » n° 2, 3, 4, 5 et 6, 7 : 8 € pièce (10 pièces maximum par personne)

Livres : « Peinture d'histoire » et « Brigades du tigre » : 4 € pièce (10 pièces maximum par personne)

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne  
**9 juillet 2020**  
Le Maire,  
Philippe BUISSON



expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne